



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

2016

16 MAI

**SOMMET UIA
DES PRÉSIDENTS
DE BARREAUX**

**SIÈGE DES NATIONS UNIES
NEW YORK, NY**

#UIAatUN

**Sponsorisé par la Mission Permanente
du Liechtenstein aux Nations Unies**

PROGRAMME

SOMMET UIA DES PRÉSIDENTS DE BARREAUX

SIÈGE DES NATIONS UNIES
NEW YORK, NY

2016

16 MAI

10H00 - 17H30

PROGRAMME

Depuis 1997, l'Union Internationale des Avocats a tenu, aux Nations Unies, une série de sommets pour les Présidents de ses barreaux et law societies membres.

Ces réunions fournissent des informations sur le droit international et l'élaboration de politiques de développement aux Nations Unies qui sont particulièrement intéressantes pour la profession, et donnent lieu également à des interventions orales de représentants expérimentés des Nations Unies et de délégués des missions permanentes auprès de cette organisation. Des remarques, questions et commentaires choisis des dirigeants de barreaux du monde entier offrent l'opportunité d'échanges de réflexions. Ces sommets ont pour objectif d'enrichir la planification politique des barreaux et des law societies et de faciliter la coopération avec les Nations Unies et les autres institutions intergouvernementales.

Le programme du sommet 2016 débutera avec les observations du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies et se poursuivra ensuite avec l'analyse de trois thèmes principaux étroitement liés, dont chacun est fondamental pour une compréhension de l'attente très forte actuellement placée sur le système légal international et l'État de droit. Les trois thèmes mettent en lumière l'interconnexion entre les droits de l'homme, le développement durable et, la paix et la sécurité, et soulignent le rôle que les barreaux et les law societies peuvent jouer.

THÈME 1

THÈME 1
**Prévenir et mettre fin
aux atrocités de masse***

Le panel d'orateurs pour ce thème offrira un aperçu du concept en droit international de la responsabilité de protéger et évoquera ses trois piliers. Les démarches visant à une prise de décision en temps opportun par le Conseil de Sécurité des Nations Unies recevront une attention particulière. Ces démarches comprennent une initiative de la France (en collaboration avec le Mexique), ainsi qu'un nouveau code de conduite avancé par le Groupe des États ACT (responsabilité, cohérence, transparence). Sous l'initiative franco-mexicaine, les membres permanents du Conseil de Sécurité s'abstiendraient de faire usage de leur droit de veto à l'égard de décisions qui viseraient à prévenir et mettre fin aux atrocités de masse. Le code de conduite ACT implique un engagement général et spécifique de la part des membres actuels et des éventuels futurs membres du Conseil pour soutenir l'action du Conseil contre les atrocités de masse et ne pas voter contre les décisions prises à ce sujet. Le code de conduite ACT vise essentiellement les engagements pris par tous les membres des Nations Unies. Les intervenants mettront également l'accent sur les objectifs du prochain Sommet mondial humanitaire et le règlement pacifique des différends en vertu de la Charte des Nations Unies.

* Génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et crimes d'agression



THÈME 2

Droit international et politiques de gestion à l'égard des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées

Ce thème abordera les conventions internationales et régionales, mettra en évidence l'importance des définitions juridiques et questionnera l'adéquation du cadre juridique, y compris à l'égard de personnes obligées de fuir pour leur survie en raison de menaces de type environnemental et économique. Les motifs d'asile, la migration & l'égalité des sexes, et la migration & la traite des êtres humains feront partie des questions abordées. Les activités des organismes internationaux, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi que de nouvelles initiatives gouvernementales et non-gouvernementales seront débattues. Les attentes relatives au Sommet sur les mouvements importants de personnes déplacées et de réfugiés du 19 septembre 2016 seront également élaborées.

THÈME 3

Développement durable : Agenda 2030 et Objectif 16 – État de droit

L'Agenda 2030 prévoit un monde où « personne n'est laissé pour compte » et énonce dix-sept objectifs de développement durable interdépendants, dédiés à la synergie entre le développement économique, le bien-être social et la protection de l'environnement. Le respect de cet agenda nécessite un soutien au niveau local, national et international et de la part des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. L'objectif 16 de développement durable est d'un intérêt particulier pour les barreaux et les law societies, car il est souvent désigné comme « l'Objectif État de Droit ». Les intervenants se focaliseront sur les douze cibles de cet objectif, tels que l'accès à la justice, la réduction significative de la corruption et le combat contre le crime organisé, tout en soulignant également l'imbrication avec d'autres objectifs ou cibles, y compris ceux qui concernent le changement climatique, la migration ou l'égalité des sexes. Les questions en débat comprennent la pertinence des indicateurs de progrès et le conflit existant entre surveillance de ces objectifs et respect de la confidentialité. Le panel transmettra des informations sur le processus intergouvernemental et sur les possibilités pour les barreaux et law societies d'y participer.

INTERVENANTS CONFIRMÉS (AU 16 MARS 2016)

S.E. M. Miguel de Serpa Soares,
Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques
et Conseiller juridique, Nations Unies

S.E. M. Adama Dieng,
Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial
pour la prévention du génocide, Nations Unies

S.E. Mme Lakshmi Puri,
Secrétaire générale adjointe des Nations Unies
et Directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes

S.E. Ambassadeur Christian Wenaweser,
Représentant permanent de la Principauté
du Liechtenstein auprès des Nations Unies **et/ou**
M. Stefan Barriga, Conseiller juridique,
Mission permanente de la Principauté
du Liechtenstein auprès des Nations Unies

S.E. Ambassadeur May-Elin Stener,
Représentante adjointe de la Norvège
auprès des Nations Unies

Mme Karen Obada Mosoti,
Directrice du Bureau de liaison de la Cour pénale
internationale auprès des Nations Unies

M. Jean-Jacques Uettwiller,
Président, Union Internationale des Avocats

M. John Kiernan,
Président entrant
New York City Bar Association

M. Claudio Lamachia,
Président, Ordre des Avocats du Brésil

Mme Victoria Ortega Benito,
Présidente, Consejo General
de la Abogacía Española

Accès aux Nations Unies

Tous les participants doivent se présenter à 8h45 précises à l'entrée des visiteurs (Visitors' Gate First Avenue, entre la 1^{re} avenue et la 46^e rue).

Chaque participant doit avoir sa pièce d'identité à tout moment. Les pièces d'identité seront contrôlées à l'entrée. Des badges ONU seront fournis au bureau d'enregistrement après le contrôle de sécurité. Les participants devront être munis de leurs badges ONU à tout moment au sein des bâtiments de l'ONU et en cas de réadmission.

Merci de noter que personne ne sera admis après 9h15, afin de permettre d'effectuer les formalités de sécurité et d'inscription. Les sessions commencent à 10h00 précises.

Traduction

La réunion bénéficiera de la traduction simultanée en français, anglais et espagnol.

Réservation d'hôtel

Un contingent de chambres a été bloqué à un tarif préférentiel dans les hôtels ci-dessous. Pour faire votre réservation, merci de contacter l'hôtel de votre choix, en respectant les dates limites de réservation :

HÔTELS

TARIFS

Sofitel 45 West 44 th Street New York, NY 10036 États-Unis Contact : Lisa Day lisa.day@sofitel.com Tél.: +1 877 565 9240/+1 212 354 8844	Chambre classic queen : 379 USD Non inclus : Petit-déjeuner, taxes 14,75 % et taxe d'occupation (3,50 USD à 5,50 USD). Date limite de réservation : 13 avril 2016
Millennium Broadway 145 West 44 th Street New York, NY 10036 États-Unis Contact : Joe Major Email : joe.major@mill-usa.com Tél.: +1 866 858 9973/+1 212 768 4400	Chambre single : 279 USD Chambre double: 309 USD Non inclus : Petit-déjeuner, taxes 14,75 % et taxe d'occupation 3,50 USD. Date limite de réservation : 14 avril 2016

Visas

Les ressortissants de certains pays ont besoin d'un visa d'entrée pour les États-Unis.

Pour tout complément d'information, merci de vous renseigner auprès du Consulat des États-Unis de votre lieu de résidence et de consulter le site <http://travel.state.gov/content/visas/english.html>



Frais d'inscription

La participation au Sommet UIA des Présidents de Barreaux est gratuite. La participation au déjeuner du lundi 16 mai s'élève à 140 € par personne (prestation vendue à prix coûtant).

Pour vous inscrire à la réunion, merci de compléter le formulaire ci-joint.

Merci de noter que le Sommet UIA est un événement spécifiquement réservé aux membres collectifs de l'association et à leurs représentants.

Conditions générales

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le Sommet UIA des Présidents de Barreaux à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du Sommet UIA des Présidents de Barreaux, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du Sommet UIA des Présidents de Barreaux et d'annuler toute invitation à participer au Sommet UIA des Présidents de Barreaux.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Sauf dans la mesure où les règles des Nations Unies sont applicables et sans porter atteinte aux privilèges et immunités des Nations Unies ainsi qu'aux privilèges et immunités diplomatiques, le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le Sommet UIA des Présidents de Barreaux est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

Formalités

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au Sommet UIA des Présidents de Barreaux, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination, etc.) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

Force majeure

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du Sommet UIA des Présidents de Barreaux, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

Santé

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au Sommet UIA des Présidents de Barreaux pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du Sommet UIA des Présidents de Barreaux, maladie psychique ou mentale ou dépressive, etc. (Liste non exhaustive).

Union Internationale des Avocats
25 rue du Jour - 75001 Paris - France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 - Fax : +33 1 44 88 55 77 - Email : uiacentre@uianet.org - Web : www.uianet.org